

Gardien de la paix / Gardienne de la paix

Policier/Policière



Agents de la police nationale, les gardiens de la paix effectuent des missions de contrôle et de surveillance. En fonction de leur affectation, ils interviennent dans les commissariats, les rues, sur les routes ou lors de manifestations.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire**

 Niveau de formation requis : **bac ou équivalent**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Assurer la sécurité publique

Policier ou policière généraliste, le gardien ou la gardienne de la paix effectue des patrouilles dans un quartier, garde des bâtiments publics, constate les accidents, régule la circulation... Il ou elle peut aussi participer au transfert des détenus. À la préfecture de police de Paris, il ou elle peut protéger des personnalités...

Enquêter, arrêter, auditionner

À la PJ (police judiciaire), il ou elle assiste les lieutenants et lieutenantes de police lors des enquêtes et des missions de recherche et de surveillance, en participant notamment aux filatures des suspects, aux arrestations et aux auditions des personnes interpellées.

Renforcer les services

Affectés dans une CRS (compagnie républicaine de sécurité), les gardiens de la paix renforcent les services de police locaux lors de manifestations de taille importante. Ils interviennent encore pour répondre à des besoins de sécurité générale : surveillance des routes, des plages, des sentiers de montagne, sécurisation aux frontières...

COMPÉTENCES REQUISES

Droiture et travail en équipe

L'engagement au service de l'État et la droiture morale sont des valeurs importantes pour faire carrière dans la police nationale. Le sens du travail en équipe est également indispensable pour mener à bien toutes les missions.

Sang-froid et diplomatie

Un certain courage et une très bonne condition physique s'imposent aux gardiens de la paix. Qu'ils surveillent, contrôlent ou procèdent à des arrestations, il doivent faire preuve de sang-froid et de diplomatie. Il faut savoir exercer son autorité pour faire respecter les règles et les interdits. Pour cela, il est important d'être stable, de résister à la provocation, au stress, de garder son calme en toutes circonstances.... Et posséder de bonnes capacités d'adaptation face à des personnes et des situations toujours différentes.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1816 euros brut par mois, hors primes

Intégrer le marché du travail

Le gros bataillon de la police

Sur les 150 000 femmes et hommes composant la police nationale, les 2/3 sont gardiens de la paix, loin devant les officiers et les commissaires. Leur recrutement s'effectue par le biais d'un concours ouvert par le ministère de l'Intérieur en fonction des besoins.

Évolution de carrière

Avec de l'ancienneté, le gardien ou la gardienne de la paix peut exercer de nouvelles responsabilités et évoluer vers un rôle d'encadrement. Au bout de 4 ans de service, il ou elle peut ainsi accéder au grade de brigadier, puis brigadier-major de police. Toujours après 4 ans d'ancienneté faisant suite à la titularisation, le gardien ou la gardienne de la paix peut aussi passer les concours internes d'officier et de commissaire de police.

Se spécialiser

Il est possible d'intégrer une unité spécialisée : de motards, de maîtres-chiens, de sauveteurs en montagne, de métiers du renseignement... En fonction de ses compétences, le gardien ou la gardienne de la paix peut aussi occuper un emploi technique dans la police (armuriers, chargés du relevé des traces et indices...). Certains sont membres d'unités d'intervention telles que le Raid (recherche assistance, intervention, dissuasion) ou la BRI (brigade de recherche et d'intervention).

OÙ L'EXERCER

Diverses affectations

Fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, le gardien ou la gardienne de la paix rend compte aux commissaires et officiers de police. Il ou elle peut être affecté/e, selon son rang de classement à la sortie de l'école de police, dans un commissariat, à la PJ (police judiciaire), dans une CRS (compagnie républicaine de sécurité), à la police des frontières, à la Bac (brigade anticriminalité) ou encore à la préfecture de police de Paris.

À l'extérieur et au bureau

Selon le poste occupé, le gardien ou la gardienne de la paix est plus ou moins mobile. Dans la police de

proximité, il ou elle surveille les rues, à pied, à vélo ou en voiture. Il ou elle effectue aussi des tâches administratives... En civil ou en uniforme, toujours armé/e, il ou elle travaille essentiellement en équipe. Dans un commissariat, il est possible d'être de service le matin, le soir ou le week-end. À la PJ, il faut suivre le rythme des événements, ce qui peut induire des heures supplémentaires...

Une position parfois difficile

Quelle que soit l'affectation, le quotidien reste difficile : agressions, infractions, vols, voire meurtres, font partie de l'univers du métier.

LES ÉTUDES

Pour devenir gardien ou gardienne de la paix, il faut réussir un concours accessible avec le bac. S'en suit une formation initiale (12 mois) dispensée au sein d'un établissement de formation de la police nationale et complétée par un stage d'application (12 mois). Après titularisation, le gardien ou la gardienne de la paix s'engage à servir l'État pour une durée minimale de 5 ans (en affectation nationale) ou de 8 ans (en affectation en Ile-de-France). À noter : sans diplôme, il est possible de débiter comme adjoint ou adjointe de sécurité ou bien cadet ou cadette de la République. La formation initiale (12 semaines pour les adjoints, 12 mois pour les cadets) s'effectue au sein d'un établissement de formation de la police nationale. À l'issue de cette formation, adjoints de sécurité et cadets de la République peuvent passer un concours spécifique de gardien de la paix.

Bac + 1 ou 2	Durée standard	En France
Formation de gardien de la paix	1 an	Dans 10 établissements

Sources : Onisep 05.2025 ©HJBC-Stock.adobe.com